

## REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Ville et Code postal :	Ville : <input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Téléphone :	Résidentiel : <input type="text"/>	Cellulaire : <input type="text"/>	Travail : <input type="text"/>
Propriétaire :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (* Une procuration du propriétaire est requise)		

## EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse ou lot :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>

## ENTREPRENEUR OU EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requérent <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Entrepreneur ou autre : <input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Ville et Code postal :	Ville : <input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Téléphone :	Bureau : <input type="text"/>	Cellulaire : <input type="text"/>	Télécopieur : <input type="text"/>
# Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :	<input type="text"/>	* Vérifier si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.	
# Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	<input type="text"/>	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.	

## ÉCHÉANCE ET VALEUR DES TRAVAUX

Date début des travaux :	<input type="text"/>
Date fin des travaux :	<input type="text"/>
Valeur des travaux :	<input type="text"/> \$ * Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'oeuvre avant taxes.

**MISE EN GARDE:** Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de construction ou certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme et développement économique au 418-285-0110 au poste #4 ou visitez le [www.villededonnacona.com](http://www.villededonnacona.com)



VILLE DE  
**DONNACONA**

Service de l'urbanisme et développement économique  
138 avenue Pleau, Donnacona, QC G3M 1A1

## DESCRIPTION ET NATURE DU RENOUELEMENT DE PERMIS

Permis à renouveler :	# : <input type="text"/>
Date d'émission :	<input type="text"/>
Date d'échéance :	<input type="text"/>
Nouvelle date d'échéance désirée :	<input type="text"/> * Délai supplémentaire de 1 an maximum.
Engagement :	<input type="checkbox"/> Je m'engage à terminer les travaux à l'intérieur du délai fixé au nouveau permis.
Motifs du renouvellement : (Ex: manque de temps, etc.)	<input type="text"/>
Description des travaux à effectuer ou à terminer :	<input type="text"/>
Modifications à l'implantation :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui * Fournir un plan d'implantation avec les modifications apportées.
Modifications à la construction :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui * Fournir les plans de construction avec les modifications apportées.
Description des modifications : (s'il y a lieu)	<input type="text"/>

## DOCUMENTS À FOURNIR (selon le cas)

- Permis de construction de la demande initiale;
- Procuration du propriétaire (lorsqu'applicable);

Si des modifications qui ne sont pas mentionnées dans la demande initiale sont apportées aux plans du projet, vous devez fournir :

- Nouveau plan d'implantation à l'échelle d'au moins 1:500 préparé à partir du certificat de localisation;
- Nouveau certificat d'implantation à l'échelle d'au moins 1:500 préparé par un arpenteur-géomètre (lorsqu'exigé);
- Nouveaux plans de construction à l'échelle d'au moins 1:250;
- Formulaire et documents nécessaires lorsque la demande est soumise au PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale);

\* D'autres documents peuvent être requis selon le cas. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu et en fonction de la loi qui régit leur champ professionnel respectif.

## SIGNATURE ET DATE

Signature :

Date :

**MISE EN GARDE:** Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de construction ou certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.



**VILLE DE  
DONNACONA**